



Les bonnes performances des opérateurs français d'expertise sur le premier marché au monde d'expertise, celui des financements extérieurs de l'Union européenne

La Commission européenne publie chaque année au printemps les résultats des marchés qu'elle attribue au titre de son action extérieure. C'est ainsi qu'il est possible de connaître l'ensemble des projets aidés et des bénéficiaires de ses financements sur la dizaine d'« Instruments » européens géographiques et thématiques mis en œuvre (FED, IPA, IEV, ICD...) et de comparer les performances relatives des prestataires recrutés pour conduire les projets. L'examen de ces données fournit deux types d'informations précieuses : d'une part le volume et la répartition de ces financements selon un grand nombre de critères (Instruments, régions aidées, procédures utilisées...), d'autre part la place des opérateurs français d'expertise sur ces marchés ; or celle-ci, année après année, est bonne, voire très bonne.

Avant toute chose, on peut saluer la **grande transparence de la Commission** qui rend ces données accessibles librement, même si c'est avec deux ans de retard. Chaque année, ce sont en effet les résultats de l'année n-2 qui sont rendus disponibles. Les dernières données publiées, au printemps 2015, portent sur les marchés attribués en 2013. Sans attendre la publication des données pour 2014 – IDEFIE y reviendra – on peut examiner l'année 2013 et la mettre en perspective avec les deux années précédentes.

Cette transparence contraste avec la réticence de la plupart des autres grandes institutions internationales à publier les données complètes relatives aux marchés qu'elles passent au moins en matière d'expertise. Les Nations unies ne publient aucune donnée (et répondent par la négative à la requête qui leur est présentée) et les banques multilatérales de développement ne le font que de manière parcellaire et surtout sans toujours distinguer le volet expertise au sein des projets qu'elles financent.

La Commission serait-elle particulièrement vertueuse quand les banques seraient le temple de l'opacité ? Pour être plaisante, cette explication ne dit rien de l'essentiel et pourrait donc être biaisée si on ne prend pas en compte deux différences essentielles entre l'une et les autres : en premier lieu, l'assistance technique est **Le vecteur d'intervention de la politique extérieure de la Commission** alors que les banques de développement financent avant tout des projets d'équipements et d'infrastructures dont l'expertise n'est, en général, qu'une petite composante de préparation, de facilitation et d'accompagnement. C'est la raison pour laquelle la **Commission européenne est le premier financeur au monde d'expertise institutionnelle, pour plus d'un milliard (Md) EUR par an** (sur le seul volet aide extérieure, compte non tenu des crédits délégués aux Etats membres, dont une large partie est consacrée à la conduite des politiques publiques et à la réforme de l'Etat). C'est la première information que permet de recueillir l'analyse des données publiées au printemps. A titre de comparaison, la Banque Mondiale attribue plus d'1,5 Md USD par an de marchés « d'assistance technique » mais il s'agit principalement d'ingénierie, sous la forme de conduite et supervision de projets qu'elle finance par ailleurs par ses prêts et dons. Le volet institutionnel (appui à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques) peut être évalué à 200 M. USD par an.

Deuxième différence entre la Commission et les banques de développement : alors que la première recrute essentiellement des entités (opérateurs publics, entreprises de conseil, ONG) qui elles-mêmes mobilisent des experts individuels (leurs salariés ou, le plus souvent, les experts qu'elles recrutent sur le marché en tant que prestataires de services), les banques de développement sollicitent plus souvent directement les experts individuels. Les montants des marchés passés par ces dernières sont par conséquent en moyenne plus modestes et surtout, les données plus difficiles à obtenir. Bien sûr, la Commission recrute également des experts individuels dans le cadre de contrats cadres (IDEFIE y reviendra dans une note), mais son modèle reste l'intermédiation via des opérateurs.

Autre information capitale qui résulte de l'examen de ces données (auquel se livre chaque année la Représentation Permanente française auprès de l'UE, Pôle entreprises et coopération dans un précieux travail de synthèse : Cf. <http://www.rpfrance.eu/l-aide-exterieure-de-l-ue-des-2818>), **les acteurs français de l'expertise figurent en bonne position sur les financements européens.**

Le volume de contrats de prestations de services est de l'ordre de 1,1 à 1,2 Md €. Cette masse comprend les contrats de services (916 M€ en 2013), la part estimée des services dans les subventions (plus de 100 M€, y compris les jumelages institutionnels) et dans les mixages don/prêt (liés à des contrats de travaux : environ 100 M€) et enfin la part estimée des services dans les projets financés en gestion déléguée (environ 80 M€). Sur ce volume, les opérateurs français ont récupéré (en 2013) un montant global de 160 M €. Ces données comprennent un biais important puisqu'elles ne prennent en compte que les chefs de file de consortia (et non les partenaires), biais qui s'applique à tous et ne doit par conséquent pas avoir d'incidence sur le classement des différents pays.

Au total, la France est deuxième sur les contrats de services, derrière l'Allemagne, ex aequo avec la Belgique (dont la part est sans doute surévaluée par l'immatriculation de nombreuses firmes de diverses nationalités à Bruxelles) Elle occupait la même position en 2012 et était 3^{ème} en 2011.

Trois opérateurs privés français se classaient parmi les 10 plus gros européens en 2013 : Safège (n.3), Louis Berger (n.7), Egis (n.10). Sofreco figurait au-delà du 10^{ème} rang. Les Allemands sont 4 dans les 12 premiers, une agence publique (GIZ, n.2), et 3 privés (GOPA, n.4 ; Particip, n.11 ; GFA, n.12), les Britanniques ont 3 privés dans les 20 premiers (MWH, n.5 ; WS Atkins, n.6 ; HTSPE, n.19). Le classement relatif des Français en 2012 était le suivant : Sofreco, AETS, Egis, Safège, Louis Berger ; en 2011, c'était : Sofreco, AETS, Safège, Egis, Louis Berger...

Les opérateurs français remportent bon an mal an 130M€ de contrats de services (126 M. en 2013, 128 en 2012, 135 en 2011) et une trentaine de millions de subventions, domaine dans lequel la France est deuxième derrière le Royaume Uni, devant l'Allemagne (elle était 1^{ère} en 2012, 2^{ème} derrière le RU en 2011). Les subventions comprennent les jumelages mise en œuvre par les opérateurs publics comme JCI, CIRAD, Adetef, FEI, (tous deux fusionnés depuis 2015 au sein d'Expertise France), Civipol...

Dernier élément de satisfaction, l'Agence Française de Développement (AFD) était en 2013 le premier bénéficiaire des gestions déléguées, (modalité selon laquelle la Commission délègue, sans mise en concurrence, la responsabilité de piloter et mettre en œuvre un projet) (161 M€) devant les Allemands KfW (159 M€), GIZ (79 M€) et l'agence publique espagnole Aecid (48 M€).

L'examen des résultats est très contrasté selon les régions (Instruments de la Commission) et les modes de contractualisation mais la constante est la position forte de la France sur le FED (région ACP) et le voisinage Sud et à l'inverse des résultats faible sur les Balkan. Ainsi :

- Pour les contrats de services : la France est en tête sur le FED (c'est-à-dire principalement en Afrique), N.2 sur IEV (Méditerranée Sud) et IdS (pays en crise), N.5 sur IPA, N.8 sur ICD,
- Pour les subventions : la France est en tête sur le FED et IEV, n.2 sur ICD, n.10 sur IPA.

Sur Asie et les Amériques, les résultats sont très variables selon les années et les Instruments.

Au total, l'expertise française est performante sur le premier marché du monde, principalement grâce à son secteur concurrentiel. Les priorités de la Commission européenne correspondent aux points forts des entreprises françaises d'ingénierie et d'expertise institutionnelle.

Instruments de l'aide extérieure de l'Union européenne

FED : Fonds européen de développement (79 pays de la zone ACP et pays et territoires d'Outre-mer) : 30,5 Mds € sur la période 2014-2020

IEV : Instrument européen de voisinage (16 pays du voisinage Sud de la Méditerranée et Est de l'Union européenne, y compris Caucase Sud) : 15,4 Mds €

IPA : Instrument de préadhésion (pays reconnus comme candidats : Balkans occidentaux, Turquie, Islande) : 11,7 Mds €

ICD : Instrument de Coopération au Développement (Amérique latine, Asie, Asie centrale, Moyen-Orient et Afrique du Sud) : 15,4 Mds €

IP : Instrument de Partenariat (grands pays émergents) : 954 M€

IdS : Instrument de Stabilité (prévention et réponse aux crises) : 2,3 Mds €

Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme : 1,3 Md €

Aide humanitaire : 5,3 Mds €

Assistance macro-financière : 548,3 M€

Mars 2016

www.idefie.org